

Zéro à un oral+ erreur ?

Par **FLOFLO31**, le **15/06/2014** à **22:04**

Bonjour,

Je suis nouvelle sur ce forum ! Etudiante en L1 droit à Toulouse.

J'ai besoin de vos conseils !

J'ai appris vendredi que je ne valide pas mon S2, j'ai 9, 4 de moyenne à cause d'un zéro à l'oral d'institutions juridictionnelles !!!

J'ai assisté à cet oral, signé la liste d'émargement, fait un exposé cohérent et j'ai répondu aux questions du chargé de TD !! Je suis presque sûre qu'il s'agit d'une erreur !

Connaissez vous des cas similaires ? Puis je espérer faire corriger une erreur ?

Je suis désespérée, j'ai eu 13 et 14 à mes autres oraux !

Merci pour votre aide.

Par **gregor2**, le **15/06/2014** à **22:23**

Il y a quelques jours quelqu'un est venu ici nous dire avoir eu 7, elle est allée à la consultation des copies et a finalement eu 13.

Les erreurs existent, certaines notes sont mal recopiées ça arrive.

Avoir 0 montre qu'il y a eu une erreur, même en étant nulle vous auriez eu 2 [smile4]

essayez de contacter votre université ... ce serait dommage de passer au rattrapage (ou pire redoubler) à cause de ça.

Par **Fax**, le **16/06/2014** à **10:16**

Bonjour,

Je suis dans la même université que vous et en effet, les erreurs concernant les résultats arrivent. Pour exemple, ce semestre je connais une étudiante de mon groupe qui a été notée absente justifiée à un oral alors qu'elle avait été présente. En effet, tout le problème dans notre faculté (et je suppose que c'est un peu partout la même chose) est que nous ne recevons en retour de l'émargement aucun justificatif de présence, nous sommes interrogés par un seul examinateur dont on ne connaît bien souvent pas le nom (d'où les difficultés pour

prouver sa présence ou obtenir des explications quant aux notes qui ont pu être données). Le mieux pour vous serait de trouver le nom de l'examineur qui a fait passer cet oral, et d'aller ensuite voir l'administration.

Pouvez vous nous tenir informer des suites de votre démarche, j'aimerais vraiment avoir des retours et connaître la manière dont l'administration rectifie ces (finalement assez fréquentes) erreurs. Merci et surtout courage.

Par **bulle**, le **16/06/2014** à **12:19**

Bonjour,

Ayant déjà moi-même été victime d'une de ces erreurs, je vous conseille d'aller voir au secrétariat et, si vous le pouvez, de contacter l'examineur qui vous a fait passer l'oral.

Bonne chance dans cette démarche